

**NB** : « Faire part de tous ses biens » ne veut pas dire « donner tous ces biens » comme certains le prêchent, mais **PARTAGER** ce qu'on a quelque soit la nature du bien (pas seulement de l'argent).

« N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à des tels sacrifices que DIEU prend plaisir » (Hébreux 13:16).  
« Bien-aimé, tu agis fidèlement dans ce que tu fais pour les Frères, et même pour des Frères étrangers, lesquels ont rendu témoignage de ton amour, en présence de l'Eglise. Tu feras bien de pourvoir à leur voyage d'une manière de DIEU. Car c'est pour le nom de JESUS-CHRIST qu'ils sont partis, sans recevoir des païens. Nous devons donc accueillir des tels hommes, afin d'être ouvrier avec eux pour La Vérité » (3Jean 5-8).

**PETIT BEMOL** : Etant d'une manière ou de l'autre responsables de TOUT ce que nous soutenons, nous devons tout de même être très vigilants et veiller afin de ne pas donner notre argent et nos biens à n'importe qui tout simplement parce qu'il parle de DIEU et de l'oeuvre de DIEU. Nous devons aussi savoir que beaucoup d'oeuvres faites au nom de DIEU ne viennent pas de DIEU. Nous ne devons soutenir et encourager que toute oeuvre donc nous sommes vraiment convaincus que cela vient de DIEU et tient compte de Tout le Conseil de DIEU, sinon nous courons le risque de dépenser les biens que LE SEIGNEUR nous a confiés pour soutenir les entreprises humaines masquées et les aventuriers religieux. Et DIEU nous demandera des comptes.

## **DIEU N'EST PAS UN MANDIANT**

Parfois nous nous comportons comme si DIEU était un mendiant, comme s'IL nous suppliait pour prendre ce qui est à nous ou bien même comme s'IL essayait de nous « forcer » à LUI donner nos biens. C'est un peu pour cela qu'on n'est pas prêt à donner avec joie comme LE SEIGNEUR l'attend de nous.

Nous devons savoir une fois pour toute que non seulement DIEU ne doit rien aux Hommes, IL est aussi LE PROPRIÉTAIRE et LE CRÉATEUR de TOUT (Psaume 50:7-12). Donc TOUT ce que nous avons c'est LUI qui nous a accordé La Grâce de l'avoir (1Corinthiens 4:7; 1Chroniques 29:10-14).

Parfois lorsque DIEU nous demande de donner libéralement à Son oeuvre et aux nécessiteux qui nous entourent, c'est pour voir jusqu'à quel niveau nous ne nous accrochons pas aux biens temporels qu'IL nous donne. Et lorsque nous sommes prêts de nous « en débarrasser » (donner) avec joie et de façon **consistante**, nous donnons ainsi l'opportunité à DIEU de continuer de nous combler de Ses multiples bénédictions; parce qu'en ce moment alors, **DIEU nous considère comme UN BON CANAL par lequel IL pourvoira**, aux besoins des multitudes, et aussi surtout pour l'avancement de Son oeuvre (2Corinthiens 9:6....).

## **CONCLUSION**

Pour conclure je voudrais faire une remarque aux inconditionnels de la dîme.

Certains pour défendre la dîme disent que la dîme ne peut pas être abolie parce qu'elle a existé même avant la promulgation de la loi. Et le plus souvent en faisant allusion à ABRAHAM qui a payé la dîme à MELCHISEDEK.

Mais je ne sais pas s'ils sont suffisamment vigilants pour remarquer plusieurs choses :

- 1- **ABRAHAM avait donné la dîme du butin et il avait donné la dîme au SEIGNEUR JESUS et NON à un homme** (Héb 7:1-4).
- 2- **ABRAHAM n'avait pas donné la dîme pour être béni ou pour fuir la malédiction car il était déjà très riche** (Genèse 13:1-2).
- 3- DIEU resta « muet » après que ABRAHAM eût donné la dîme à MELCHISEDEK, IL ne promit rien de particulier à ABRAHAM (Genèse 14:17-24). Par contre **DIEU promet des Bénédictions infinies à ABRAHAM lorsqu'il accepte selon SA demande de LUI sacrifier ISAAC, son fils unique qui représente SON TOUT** (Genèse 22:1-18).

ISAAC était le seul fils d'ABRAHAM sur qui reposait l'accomplissement des multiples promesses faites à ABRAHAM (Genèse 15:1-4; Genèse 17:15-19). ISAAC était aussi son seul successeur, mais malgré cela ABRAHAM eut le courage et la foi pour l'offrir en sacrifice à DIEU selon SA demande.

Pas étonnant donc de voir que DIEU devant **une telle consécration**, soit prêt de déverser ses Bénédictions de façon infinies sur lui. Quelles sont ces Bénédictions ?

« L'ange de l'ÉTERNEL appela une seconde fois ABRAHAM des cieus, et dit : JE jure par moi-même parole de l'ÉTERNEL ! Parce que tu as fait cela, et que tu n'as pas refusé ton fils, ton unique, JE te bénirai et je multiplierai ta postérité, comme les étoiles du ciel et comme le sable qui est sur le bord de la mer ; et ta postérité possèdera la porte de ses ennemis. Toutes les nations de la terre seront bénies en ta postérité, parce que tu as obéi à MA voix » (Genèse 22:15-18).

Nous devons donc savoir une fois pour toute que DIEU est prêt à bénir de façon infinie celui ou celle qui LUI donne non sa dîme, ni même les neuf dixièmes de ses biens, mais celui ou celle qui LUI CONSACRE « SON TOUT ».

**CONSACRE-TOI Esprit – Âme et Corps au SEIGNEUR JESUS et soit prêt(e) à donner et à CONSACRER TOUT CE QUE TU ES ET TOUT CE QUE TU AS au SEIGNEUR JESUS et tu seras vraiment vraiment béni(e). AMEN !**

**Et un vrai Chrétien ne peut pas être frappé par la malédiction parce qu'il n'a pas donné la dîme; JESUS-CHRIST s'est déjà fait MALÉDICTION pour lui à la croix** (Galates 3:13). Lisez aussi 2Cor.5:14-15.

**PASTEUR Rodrigue NJENDJI**

**Serviteur du SEIGNEUR JESUS-CHRIST**

**Contact**: Tél.(00237) 696 36 25 40 / 677 61 93 77 Bangangté-CAMEROUN

**E-mail**: [contact@pasteurrodrigue.com](mailto:contact@pasteurrodrigue.com) ; [rodrigue.njendji@yahoo.fr](mailto:rodrigue.njendji@yahoo.fr)

**SITE INTERNET**: [www.pasteurrodrigue.com](http://www.pasteurrodrigue.com)



## **C'EST L'HEURE DE LA VÉRITÉ**

On entend le plus souvent les gens dire: « Depuis que je paie ma dîme, je suis vraiment béni(e) et mes affaires marchent ».

Beaucoup croient et même parfois naïvement ou par ignorance qu'en donnant la dîme de leur revenu à l'église, à un serviteur de DIEU ou l'oeuvre de DIEU, ils ont accompli parfaitement la volonté de DIEU en ce qui concerne la dîme.

Beaucoup d'enseignements étant déjà donnés dans divers milieux religieux sur la dîme, par exemple : A savoir que :

- La dîme c'est le un dixième de son revenu.
- La dîme a existé même avant la loi donnée à Moïse.

Tout cela étant vrai, je ne me limiterai dans cette brochure de ne parler que de ce qui n'a presque jamais été enseigné par les grands enseignants et « spécialistes » de la dîme.

Presque tous les enseignements sur la dîme commencent ou finissent sur MALACHIE 3:7-12 où il est écrit : « ... Vous êtes frappés par la malédiction, et vous me trompez... Apportez à la maison du trésor toutes les dîmes... Mettez-Moi de la sorte à l'épreuve, dit L'Éternel des armées. Et vous verrez si Je ne n'ouvre pas pour vous les écluses de cieus, si Je ne répands pas sur vous la bénédiction en abondance. Pour vous Je menacerai celui qui dévore, et il ne détruira pas les fruits de la terre, et la vigne ne sera pas stérile dans vos campagnes, dit L'Éternel des armées... »

La question que je me suis toujours posée c'est : Pourquoi tous ces enseignants de la dîme ne font-ils jamais allusion à Deutéronome 14:22-29 où il est écrit :

« Tu lèveras la dîme de tout ce que produira ta semence, de ce que rapportera ton champ chaque année. Et tu mangeras devant l'ÉTERNEL, ton DIEU, dans le lieu qu'IL choisira pour y faire résider Son Nom, la dîme de ton blé, de ton moût et de ton huile... Peut-être lorsque l'ÉTERNEL, ton DIEU, t'aura béni, le chemin sera-t-il trop long pour que tu puisses transporter ta dîme, à cause de ton éloignement du lieu qu'aura choisi l'ÉTERNEL ton DIEU, pour y faire résider Son Nom. Alors, tu échangeras ta dîme contre de l'argent, tu serreras cet argent dans ta main, et tu iras au lieu que l'ÉTERNEL, ton DIEU, aura choisi. Là, tu achèteras avec l'argent tout ce que tu désireras, des bœufs, des brebis, du vin... tout ce qui te fera plaisir, tu mangeras devant l'ÉTERNEL, ton DIEU et tu te réjouiras, toi et ta famille. Tu ne délaisseras pas le Lévitte qui sera dans tes portes, car il n'a ni part ni héritage avec toi. Au bout de trois ans, tu sortiras toute la dîme de tes produits pendant la troisième année, et tu la déposeras devant tes portes. Alors viendront le Lévitte, qui n'a ni part ni héritage avec toi, l'étranger, l'orphelin et la veuve, qui seront dans tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que l'ÉTERNEL, ton DIEU, te bénisse dans tous les travaux que tu entreprendras de tes mains ».

Les chapitres 12 et 26:12-14 de Deutéronome parlent de la dîme dans le même sens que Deutéronome 14:22-29.

Alors si LE SEIGNEUR a consacré au moins deux chapitres sur le fait que celui qui donnait la dîme devait aussi la manger. Si LA BIBLE dit clairement qu'on doit même « se réjouir avec toute sa famille » de sa dîme chaque année (Deutéronome 14:24-26), et que l'orphelin, la veuve et l'étranger avaient leur part sur la dîme de la troisième année, POURQUOI les spécialistes de la dîme n'ont-ils jamais enseigné et pratiqué cette partie des saintes Ecritures ? Pourquoi n'ont-ils jamais, ne se reste que lire ou faire lire cela aux gens même sans commenter ? Tout simplement parce que ce qui est dit dans cette portion des Saintes Ecritures n'est pas à leur avantage.

S'il fallait chaque fois couper de LA BIBLE toute parole ou tout enseignement qui ne nous avantage ou ne nous plaît pas, LA BIBLE ne resterait de nos jours que quelques maigres pages.

Mais Gloire soit rendue à DIEU parce qu'IL a toujours révélé au grand jour toutes les Vérités Bibliques que le Diable et les Hommes essayent d'étouffer ou de tordre.

**N.B:** LA DÎME était une loi sociale concernant la nation d'Israël. Et dans LA NOUVELLE ALLIANCE, L'ÉGLISE DU SEIGNEUR JESUS-CHRIST qui est composée des hommes et de femmes de toute tribu, de toute langue, de tout peuple et de toute nation n'est pas concernée par cette loi (Apocalypse 5:9-10; Hébreux 7:11-12).

## **MALÉDICTION, OUI ON A DIT MALÉDICTION**

Personne ne peut rester indifférent devant le ton que les « spécialistes » de la dîme utilisent lorsqu'il s'agit de prononcer la « malédiction » qui pèse sur tous ceux qui ne payent pas leur dîme d'après Malachie 3:9.

Permettez-moi de vous poser une petite question : Finalement, qui est sous la malédiction ? Puisque dans les épîtres aux Galates chapitre 3 verset 10 il est écrit : « ... Tous ceux qui s'attachent aux oeuvres de la loi sont sous la malédiction; car il est écrit :

« Maudit est quiconque n'observe pas TOUT ce qui est écrit dans le livre de la loi, et ne le met pas en pratique ».

A LIRE ET FAIRE LIRE

Distribué GRATUITEMENT

# QUELQUES PRINCIPES DU DONNER, DE LA LIBÉRALITÉ SELON LE NOUVEAU TESTAMENT

Ce verset est très clair pour ceux qui ont les oreilles et l'esprit ouverts. Ce sont plutôt tous ceux, qui continuent à s'attacher à l'enseignement **incomplet** qu'ils ont reçu sur la dîme qui sont sous la malédiction **même s'ils ne le savent pas**.

Parce que **TOUT L'ENSEIGNEMENT SUR LA DÎME DANS LA BIBLE** ne consiste pas seulement à donner le un dixième de son revenu à l'église ou à l'oeuvre de DIEU, mais il est aussi **clairement écrit** : Que celui qui donnait sa dîme devait aussi **LA MANGER, lui et sa famille chaque année**; que l'orphelin, la veuve et l'étranger devaient aussi avoir leur part sur la dîme. Dans **Deutéronome 14:28**, DIEU nous parle de **la dîme de la troisième année**.

Entre nous, vous qui payez la dîme et qui la défendez même de toutes vos forces, est-ce que vous pratiquez vraiment ce qui est écrit dans **votre BIBLE** ? Je dis bien **dans votre BIBLE**, pas seulement ce qu'on vous récite dans vos milieux religieux.

- Avez-vous déjà mangé votre dîme un jour ?
- Est-ce que vous vous êtes déjà réjouis de votre dîme avec votre famille un jour ?
- Vous êtes-vous déjà demandé un jour si l'orphelin, la veuve et l'étranger ont eu leur part sur votre dîme ?
- Avez-vous déjà payé la dîme de la troisième année ?

Si la réponse à toutes ces questions c'est NON, alors cessez de vous tromper et de vous séduire en pensant que c'est parce que vous avez payé ou que vous payez la dîme que vous êtes bénis. Si DIEU devrait tenir compte avec rigueur de toutes les ordonnances qu'IL a donné concernant la dîme, vous ne méritez rien et bien au contraire **vous êtes sous la malédiction**, parce que vous ne mettez pas en pratique **TOUT ce qui est écrit** concernant la dîme.

Sachez que si DIEU a eu à vous bénir, ce n'est pas parce que vous avez payé la dîme, mais c'est tout simplement sur **la base de sa miséricorde et aussi** surtout parce que DIEU ne tient pas compte des temps d'ignorance (**Actes 17:30**).

Permettez-moi de vous dire sans transition que d'après **Hébreux chapitre 7**, la dîme a été abolie dans **La Nouvelle Alliance**. Par exemple il est écrit :

**« Car le sacerdoce étant changé, il y a aussi nécessairement un changement de loi...Il y a ainsi abolition d'une ordonnance antérieure à cause de son impuissance...car la loi n'a rien amené à la perfection »** ( Hébreux 7:11-18).

En disant que la dîme a été abolie dans La Nouvelle Alliance, **je sens beaucoup d'esprits s'échauffer**. Mais si certains estiment que la dîme n'a jamais été abolie, **s'ils sont vraiment sincères**, ils ne doivent pas seulement s'acharner sur Malachie 3, mais il faut qu'ils prêchent et mettent aussi en pratique ce qui est écrit dans **Deutéronome 14:22-29**.

**Sinon il faut qu'ils sachent désormais qu'ils sont sous la malédiction** d'après **Galates 3:10**.

Un jour, l'un des dirigeants d'une assemblée en m'entendant prêcher ce message à l'une des ses fidèles, s'était très énervé contre moi et il m'a dit : **« Si on ne prêche plus la dîme, particulièrement Malachie 3, les chrétiens ne donneront plus leur argent à l'église »**.

D'après lui, et d'ailleurs d'après la majorité de ceux qui prêchent sur la dîme, Malachie 3 est un «bon» chapitre à utiliser pour faire facilement pression sur les chrétiens **voir même les menacer ou les intimider pour qu'ils donnent à tout prix même si c'est à contre coeur**.

Je veux partager en bref avec vous ce que je lui avais répondu; et laissez-moi vous dire qu'il a été très fasciné, et s'il avait été humble, il m'aurait demandé pardon ce jour pour m'avoir traité d'hérétique :

Même si le Nouveau Testament n'enseigne et ne recommande pas la pratique de la dîme, ce n'est pas pour autant que le Chrétien ne donne plus à DIEU, pour l'oeuvre de DIEU, et aux nécessiteux; parce que le Nouveau Testament enseigne beaucoup et sans réserve sur **LE DONNER et LA LIBÉRALITÉ**.

**PREMIÈRE LEÇON A RETENIR**: D'après **1Corinthiens 6:19-20** où il est écrit : **« Ne savez-vous pas que votre corps est le temple du SAINT-ESPRIT qui est en vous, que vous avez reçu de DIEU, et que VOUS NE VOUS APPARTENEZ POINT A VOUS MÊME ? Car vous avez été RACHETÉS À UN GRAND PRIX... »**

Le Chrétien ne s'appartient plus à lui-même, il appartient à un autre, **LE CHRIST** qui l'a racheté du péché et de la malédiction ; et par conséquent même **TOUT** ce qu'il possède appartient à celui qui l'a racheté. Il ne doit pas LUI donner le un dixième (la dîme), mais **TOUT**. C'est pour cela que LA BIBLE dit que nous devons savoir que nous ne sommes que **des intendants, des gérants, des administrateurs** des biens que LE SEIGNEUR nous donne et **un jour nous rendront compte de la manière dont nous les avons gérés**. Tous les Chrétiens vont comparaître devant le tribunal de CHRIST non pour être jugés et jetés dans l'ÉTANG DE FEU comme ceux qui ne se sont pas repentis de leurs péchés et qui n'ont pas reçu JESUS comme leur SEIGNEUR et SAUVEUR, mais pour rendre compte des dons, des talents et des biens que DIEU leur a donnés de gérer (**1Corinthiens 4:2; 2Corinthiens 5:10; Romains 14:10-12**).

Et d'après **2Corinthiens 8:5**, où il est écrit : **« Non seulement ils (les Chrétiens de Macédoine) ont contribué comme nous l'espérons, mais ILS SE SONT D'ABORD DONNÉS EUX-MÊMES AU SEIGNEUR... »**

Pour qu'un don quelconque soit agréé par LE SEIGNEUR, il faut que celui qui donne, non seulement se soit donné d'abord au SEIGNEUR, mais soit également consacré totalement au SEIGNEUR. C'est de la stupidité et de la séduction de croire qu'on peut vivre n'importe comment et venir «corrompre» DIEU avec ses biens. C'est tragique de voir que dans la majorité de milieux religieux, on s'intéresse énormément des poches des fidèles, de ce qu'ils donnent, en se souciant très peu de leur marche avec LE SEIGNEUR, alors que c'est cela la priorité et l'essentiel. **Et sachez aussi que DIEU a interdit d'apporter dans Sa maison le salaire de la prostitution(Deut.23:18). Quelle est l'origine de vos richesses ???**

## 1-On doit donner avec joie parce que DIEU aime celui qui donne avec joie (Actes 20:35; 2Corinthiens 9:7).

Tout ce qu'on donne au SEIGNEUR, à Son oeuvre ou à notre prochain **par contrainte** n'est pas agréée par DIEU, et par conséquent ne sera pas suivi de la bénédiction de DIEU en retour.

Beaucoup des pratiquants de la dîme donnent leur dîme **non avec joie** mais **par peur et par crainte** d'être frappés par la malédiction, **ce qui fait le bonheur de ceux qui prêchent, jouissent et profitent de ces dîmes, car ils sont sûrs d'avoir toujours un minimum de sécurité financière**.

## 2-DONNER SELON SA PROSPÉRITÉ.

Même si je ne donne pas la dîme, je dois toujours être conscient qu'il faut que je sois disposé en tout temps et en tout lieu à donner **selon le degré de ma prospérité**. Et DIEU sait exactement ce que chacun de nous possède. Autrement dit, DIEU ne s'intéresse pas seulement à ce que nous donnons **mais aussi et surtout à ce que nous gardons pour nous-mêmes**, pour nos besoins égoïstes et pour nos convoitises, d'après les déclarations du SEIGNEUR JESUS concernant l'offrande de la pauvre veuve des Evangiles (**Marc 12:41-44**); **2Corinthiens 8:11-12; 1Corinthiens 16:2**.

## 3-NE PAS S'EXPOSER A LA DÉTRESSE PARCE QU'ON DOIT

**DONNER (2Corinthiens 8:13).**

Beaucoup de gens ont de la peine à manger chez eux, mais leurs pasteurs se soucient très peu de leur condition, ne cessent de leur crier qu'il faut qu'ils viennent donner à l'église. **Comment peut-on donner ce qu'on n'a pas ? Comment donner lorsque NORMALEMENT de par notre condition précaire nous devons même être plutôt soutenus matériellement et financièrement ? Ce n'est pas la volonté de DIEU de donner pour souffrir après**. Et les vrais Pasteurs ne donnent pas seulement la Parole de DIEU aux gens mais aussi à manger et les autres choses; et **NORMALEMENT ce sont les Bergers qui doivent prendre soin des brebis et NON l'inverse ( Actes 20:17-35; 2Corinthiens 12:14-15 )**.

## BÉNÉDICTIONS LIÉES AU DONNER, ET A LA LIBÉRALITÉ.

DIEU dans SA souveraineté a choisi de bénir Ses enfants aussi en fonction de leur générosité, leur largesse vis-à-vis de Son oeuvre et vis-à-vis de leur prochain. Il est écrit :

**« Celui qui sème peu (chichement) moissonnera peu...Mais celui qui sème abondamment moissonnera beaucoup... »** (2Corinthiens 9:6-11).

D'après ce passage, celui qui donne moins que le un dixième (moins que la dîme) **ne vole pas DIEU, mais recevra tout simplement selon ce qu'il a semé**.

**« Donnez, et il vous sera donné...Car on vous mesurera avec la mesure dont vous vous serez servis »** (Luc 6:38).

**« Tel, qui donne libéralement, devient plus riche. Et tel qui épargne à l'excès, ne fait que s'appauvrir. L'âme bienfaisante sera rassasié, et celui qui arrose sera lui-même arrosé »** (Proverbes 11:24-25).

**« ...Son maître lui dit: c'est bien bon et fidèle serviteur; tu as été fidèle en peu de choses, JE te confierai beaucoup, entre dans la joie de ton maître...»**

Lorsqu'un Chrétien ne s'attache pas aux biens que DIEU lui donne, lorsqu'il est prêt à utiliser cela selon les directives de DIEU, lorsqu'il est prêt à donner avec joie aux nécessiteux autour de lui, DIEU est aussi prêt à lui donner d'avantage et autant que possible, afin qu'il devienne un canal qu'IL utilisera, pour faire avancer SON oeuvre, pour pourvoir aux besoins des uns et des autres qui aura pour résultat les actions de grâces qui abonderont envers LE SEIGNEUR, venant de la part de ceux qui ont vu leurs besoins pourvus.

**Donc ce n'est pas l'argent qui manque (à DIEU) mais les gérants (fidèles). Es-tu un(e) gérant(e) fidèle ???**

## AMASSER SON TRÉSOR AU CIEL

De la bouche même du SEIGNEUR JESUS, nous pouvons amasser notre trésor au Ciel, là où la rouille, la teigne ne détruisent point, là où les voleurs ne percent et ne dérobent point (**Matthieu 6:19-21**).

Et la meilleure et la seule façon d'amasser son trésor au Ciel, c'est **consacrer TOUT** ce qu'on a au SEIGNEUR et à SON oeuvre, c'est ne rien investir dans ce monde qui sera détruit un jour sans SON autorisation, c'est aussi en donnant aux nécessiteux que DIEU place sur notre chemin (**1Timothée 6:17-18**). **N.B** : DIEU ne veille que sur TOUT ce qu'on LUI a consacré.

Même si le Nouveau Testament ne recommande plus la pratique de la dîme, il abonde des nombreux versets qui encouragent la libéralité.

**« Que celui à qui on enseigne la Parole fassent part de tous ses biens ( non la dîme ) à celui qui l'enseigne »** (Galates 6:6).